



OBSERVATIONS SUR LE DOSSIER DE CONCERTATION TANIKA


I) JUSTIFICATION PRINCIPALE DU PROJET

Relevé dans le dossier de concertation:

Le défi du «bon moment» : en milieu de journée, les panneaux solaires produisent une grande quantité d'électricité, parfois plus que nos besoins électriques immédiats. À l'inverse, en fin de journée, lorsque le soleil se couche et que la consommation des ménages augmente fortement, la production solaire est quasi nulle. Sans solution, cela pourrait entraîner un déséquilibre entre l'offre et la demande d'électricité avec:

-  Un **excédent d'électricité en journée**
(surproduction / demande faible)
-  Un **déficit d'électricité, notamment en soirée**

- page 11 -

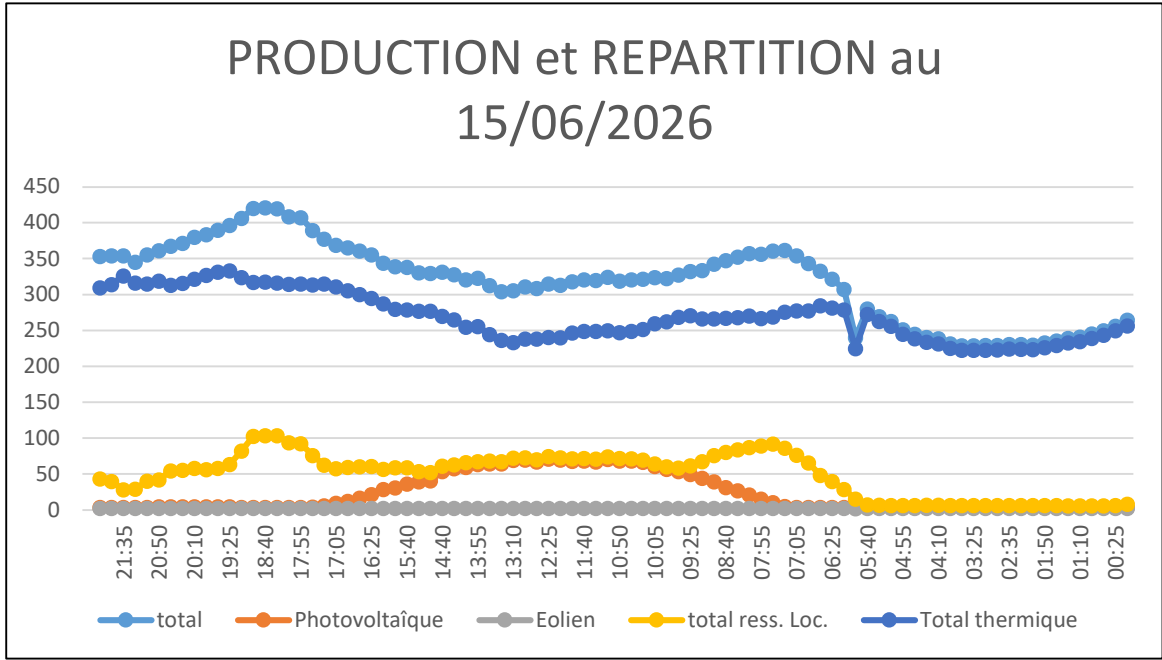
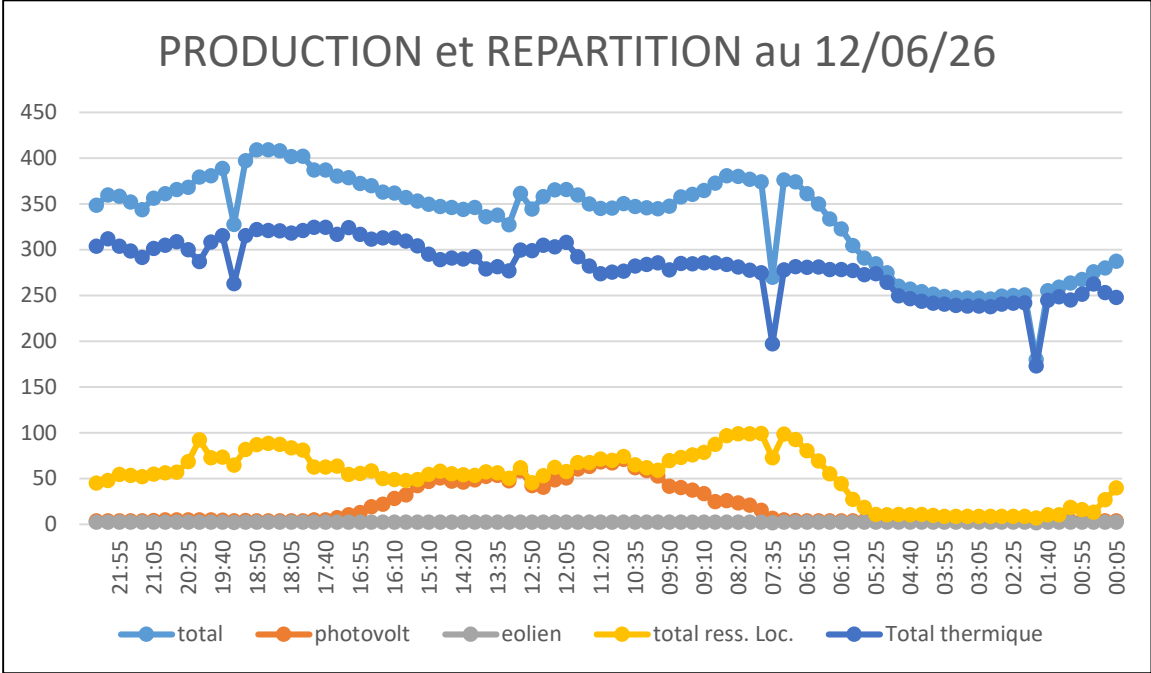


La limitation de l'écrêtement des renouvelables
Elle permet de stocker l'excédent de production des énergies intermittentes (solaire, éolien) pendant les périodes où la demande est faible, leur évitant ainsi de devoir écrêter (limiter) leur fonctionnement.

- page 13 -

Et pourtant : Exploitation des données de production en temps réel des 12 et 15 Juin 2026

Diagrammes obtenus par exploitation des données de production en temps réels recueillies sur le site d'Edf



Les diagrammes ci-dessus , obtenus à partir des données de production en temps réel des 12 et 15 Juin 2026, montrent qu'il n'y a actuellement pas d'excédent de production d'électricité d'origine photovoltaïque + éolien en journée qui pourrait être stocké . Donc pas de surproduction.

L'objectif de disposer quotidiennement de cet excédent semble , par ailleurs, loin d'être atteint :

-en cette saison, la production de pointe photovoltaïque est de l'ordre de 75 MW, au moment où la demande (minimum en journée) est de l'ordre de 300 à 350 MW.

-La PPE 2019-2028 prévoyait :

4.3 Le photovoltaïque

La PPE porte des objectifs de développement importants du photovoltaïque, ENR mature, dont les coûts de production en forte baisse permettent de limiter les impacts sur la CSPE.

L'objectif est de + 250 à +310 MW à l'horizon 2028, qui s'ajoutent aux 190 MW existants.

(extrait synthèse P. 4/6)

alors que nous sommes déjà en 2026 !

En 2019, la PPE prévoyait donc pour 2028 une production (de pointe ?) photovoltaïque de 440 MW (190+250) à 500 MW (190+310) alors que les pointes observées les 12 et 15 Juin 2026 sont de l'ordre de 75 MW.

-La mise en service de la STEP Tanika est prévue pour 2033. Dans le dossier de concertation, la nécessité de la STEP est justifiée par " un développement massif de la production solaire et éolienne ... dans les années à venir" (dossier de concertation page 11 - 2.1 genèse du projet - contexte) sans plus de précisions (projets identifiés ? programmation arrêtée ?) . N'ayant pu relever d'éléments de prévision de production photovoltaïque à l'horizon 2033, une demande de précisions sur l'échéance la disponibilité d'excédent de cette production qui conditionne l'intérêt de la STEP a été formulée sur la plate forme dédiée ; cette demande en date du 12 Juin 2026 est restée "en attente de modération"(???) malgré une relance du 19 Juin 2026 sur le formulaire de contact "Tanika à votre écoute"

==> un excédent de production d'électricité d'origine photovoltaïque n'est actuellement pas effectif et ne devrait pas l'être à moyen terme (sauf précisions à apporter par des éléments de programmation manifestement non accessibles), au rythme actuel de l'évolution du parc photovoltaïque et éolien. La réalisation de la STEP proposée (investissement de 500 000 000 d'Euros) ne pourrait donc actuellement être motivée par une surproduction d'énergies intermittentes

II) INTERETS (ASPECT ENERGETIQUE)

A) SI REALISATION DE LA STEP

Le fonctionnement de la STEP projetée :

- Nécessitera une augmentation de la production d'électricité "thermique" (si défaut de disponibilité de surproduction photovoltaïque et éolienne en journée) pour le pompage de l'eau de mer.

* énergie à restituer : 50 MW sur une durée de 8heures : $50 \times 8 =$ **400 MWh**

* rendement des dispositifs de pompage et de production d'électricité : env. 75% en service.

* énergie à produire pour le pompage = énergie à restituer / rendement =

$400/75\% =$ 533,33 MWh

arrondi à : **530 MWh**

(envisageable : production de 33 MW sur une durée de 16 h; par exemple)

- Prévoit la restitution de 400MWh (50 MW sur 8heures) pour compléter les productions thermique, hydraulique et éolienne pour répondre à la consommation de pointe du soir La différence entre l'énergie nécessaire pour le pompage et celle restituée (530-400= 130 MWh) étant "perdue".

B) SI NON REALISATION DE LA STEP

Pour répondre à la consommation de pointe de soirée sans dispositif de stockage et dans les mêmes conditions que celles prévues par la STEP , l'augmentation de la production "thermique" à prévoir est de 400 MWh (50 MW sur 8 heures en période de pointe de soirée.

observation : pour les 12 et 15 Juin 2026, la mobilisation des moyens de production "thermique" pour répondre à la demande de pointe était de l'ordre de 330 MW

La puissance nominale "thermique" installée étant de 520 MW, (cf. données ci-après ; origine Edf -) et les moyens hydrauliques et éoliennes restant par ailleurs disponibles, les moyens de production actuels pourraient produire les 400 MWh (50MW sur 8 heures) attendus de la STEP en période de consommation de pointe

-avec lissage des investissements- , l'exploitation de l'installation dès la première phase et l'adaptation du programme suivant l'évolution des besoins).

En effet, à défaut d'informations, **il n'apparaît pas qu'une procédure publique ait été organisée pour départager les différentes technologies de stockage avant le choix de la STEP Tanika**; ce qui serait regrettable avec les interventions de notre conseil Régional et de la Ville de Saint Denis et "curieux" avec la mobilisation du FEDER (même si le statut d'Edf le permettrait).

d) Le financement de l'opération est à préciser ; les indications figurant dans la page 31 et la dernière du dossier de concertation étant contradictoires:

- Page 31 :

Le montant total de l'investissement initial du projet Tanika est estimé à à environ **500 millions d'euros** dont **56 M€** pour le raccordement au réseau électrique.

Le projet sera financé en partie par des fonds propres et en partie par des prêts structurés auprès des banques.

31 DOSSIER DE CONCERTATION | HYDRO TANIKA

- dernière page:

Cette opération est cofinancée par l'Union européenne et la Région Réunion. L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

 REGION REUNION
www.regionreunion.com

 Financé par
l'Union européenne



e) Des éléments concrets sur :

-l'échéance de la disponibilité d'une surproduction suffisante d'électricité d'origine photovoltaïque et éolienne à l'horizon 2033 invaliderait l'observation **a**.

- l'engagement d'une procédure d'appel d'offres restreint , de dialogue compétitif ou autre procédure qui aurait été effectuée avant le choix de la solution STEP invaliderait l'observation **C**.